

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019 - 20h15  
Procès-verbal

Secrétaire de séance : **Alain TROUFFLARD**

Présents à l'ouverture de la séance, tous les membres, à l'exception de :

- Christèle Gasté excusée et représentée par Claude Auffray,
- François Pinsault excusé et représenté par Nicole Leguérinel,
- Monique Milanèse excusée et représentée par Emile Lebret,
- Paul Gavard excusé et représenté par Jacqueline Aubrée,
- Eliane Coudray excusée et représentée par Jean-François Giffard,
- Marc Eslan excusé et représenté par Marie-Louise Le Galloudec,
- Elisabeth Lanoiselée excusée et représentée par Françoise Pinsault,
- Eric Lebrument excusé et représenté par Jean-Marc Guyon,
- Fabrice Chauvin excusé et représenté par Alain Troufflard.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 2019.

**Information sur la délégation du Maire - Décision d'intention d'aliéner**

Rapporteur : **M Le Maire**

N° rue	Adresse du terrain concerné	Section	N° section	Préemption oui / non	Répondu le
9	Rue des Sillons	AI	144	NON	29/01/19
	La Besnesraie	AC	350,355,371	NON	01/02/19
	La Besnesraie	AC	353	NON	01/02/19
11	Rue des Tesnières	AD	197	NON	08/02/19
1,3,5	Rue de Pacé	AM	116	NON	08/02/19
24	Rue de la Rabine	AD	59	NON	08/02/19
	Le Chesnais	AM	137	NON	05/03/19
13	Allée de la Pommeraie	AD	108	NON	05/03/19
4	Rue du Moulin Neuf	AE	390	NON	05/03/19
8	Allée de la Héraudière	AE	174	NON	13/03/19

Le conseil prend acte.

**Information sur la délégation du Maire - Concession de cimetière**

Rapporteur : **M Le Maire**

N° d'acte	Date de l'acte	Emplacement	Durée	Nature
481	28/01/2019	E72	30 ans	Caveau

Le conseil prend acte.

**Syrenor - Rapport d'activités 2018**

Rapporteur : **Marie-Louise Le Galloudec**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité du Syrenor pour l'année 2018 fait l'objet d'une communication auprès du conseil municipal.

Le conseil municipal :

- **prend acte** du rapport d'activités 2018 du Syrenor.

**2019-12 Compte de gestion 2018 – Budget principal et budget annexe**

Rapporteur : **Jean-François Giffard**

Après s'être fait présenter le budget primitif (du budget principal et du budget annexe) de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
Considérant que le compte de gestion du Trésorier Municipal est conforme au compte administratif,  
Vu la commission Administration générale du 12 mars 2019,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **de déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier pour le budget principal de la commune et le budget annexe (Z.A. du Haut Danté), visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2019-13 Compte administratif 2018 – ZA du Haut Danté**

**Rapporteur : Jean-François Giffard**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LEBRET, Premier Adjoint :

Le compte administratif du budget de la Z.A. du Haut Danté pour l'année 2018 est arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 615 085,65€

Recettes : 613 823,86€

Investissement :

Dépenses : 536 062,73€

Recettes : 603 853,61€

Compte tenu des soldes des exercices précédents, il est constaté un excédent à la section de fonctionnement de 163 195,84€ H.T. et un déficit à la section d'investissement de 457 039,81€ HT ; soit un solde cumulé négatif de 293 843,97€ HT.

Vu la commission Administration générale du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'approuver** le compte administratif 2018 du budget de la Z.A. du Haut Danté.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2019-14 Compte administratif 2018 – Budget principal**

**Rapporteur : Jean-François Giffard**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LEBRET, Premier Adjoint :

Le compte administratif du budget principal de la commune pour l'année 2018 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 3 756 710,03€

Recettes réalisées : 4 591 068,40€

Soit un excédent sur l'exercice de 834 358,37€ et un excédent cumulé de 1 702 667,51€.

Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 1 109 667,35€

Recettes réalisées : 799 793,71€

Soit un déficit sur l'exercice de 309 873,64 € et un déficit cumulé de 10 458,61€.

Il s'agit de constater un besoin de financement de 432 935,29€ correspondant au déficit cumulé (10 458,61€) augmenté des restes à réaliser nets (422 476,68€).

Vu la commission Administration générale du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'approuver** le compte administratif 2018 du budget principal de la commune.
- **d'affecter** les résultats comme suit :
  - Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 432 935,29€
  - Compte R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 269 732,22€.

**Adopté à la majorité 21 pour, 5 abstentions (Jean-Marc Guyon, Eric Lebrument, Catherine Huard, Gérard Letournel, Elisabeth Cormault).**

**2019-15 Budget primitif 2019 - ZA Du Haut Danté**

**Rapporteur : Jean-François Giffard**

Vu les articles L 2312 – 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil municipal du 4 février 2019,  
 Vu la commission Administration générale du 12 mars 2019,

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je sou mets à votre approbation le projet du budget primitif 2019 du budget annexe de la Z.A. du Haut Danté, arrêté aux montants suivants :

LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - 35 - Budget ZA DANTE	BP 2019
--	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	33 140,00	0,00	16 400,00		16 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	5,00		5,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>33 140,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 405,00</b>		<b>16 405,00</b>
66	Charges financières	5,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>33 145,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 405,00</b>		<b>16 405,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	146 636,64		160 490,07		160 490,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	884 362,78		691 736,08		691 736,08
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	6,00		6,00		6,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 029 893,32</b>		<b>750 240,65</b>		<b>750 240,65</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 063 038,32</b>	<b>0,00</b>	<b>766 645,65</b>		<b>766 645,65</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>766 645,65</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes de	340 600,00	0,00	130 000,00		130 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	340 600,00	0,00	130 000,00		130 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	340 600,00	0,00	130 000,00		130 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	557 975,69		473 444,81		473 444,81
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00		0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	557 980,69		473 449,81		473 449,81
	<b>TOTAL</b>	898 580,69	0,00	603 449,81		603 449,81

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 163 195,84

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 766 645,65

LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - 35 - Budget ZA DANTE

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison - affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues ( Investissement )			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>		0,00	0,00		0,00
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	557 975,69		473 444,81		473 444,81
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	557 975,69		473 444,81		473 444,81
	<b>TOTAL</b>	557 975,69	0,00	473 444,81		473 444,81

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 457 039,81

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 930 484,62

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	52 918,06	0,00	180 248,97		180 248,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	52 918,06	0,00	180 248,97		180 248,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>		0,00	0,00		0,00
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	52 918,06	0,00	180 248,97		180 248,97
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	148 535,54		155 499,97		155 499,97
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	554 352,78		591 736,65		591 736,65
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	1 029 888,32		750 235,65		750 235,65
	<b>TOTAL</b>	1 082 806,38	0,00	930 484,62		930 484,62
						+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					0,00
						-
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					930 484,62

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'approuver**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2019 du budget annexe de la Z.A. du Haut Danté,
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à la majorité 22 pour, 5 abstentions (Jean-Marc Guyon, Eric Lebrument, Catherine Huard, Gérard Letournel, Elisabeth Cormault).**

### 2019-16 Budget primitif 2019 - Budget principal

**Rapporteur : Jean-François Giffard**

Vu les articles L 2312 – 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil municipal du 4 Février 2019,  
 Vu la commission Administration générale du 12 mars 2019,

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je sou mets à votre approbation le projet du budget primitif 2019 de la commune, arrêté aux montants suivants :



<b>LA CHAPELLE DES FOUGETZ - 35 - Budget COMMUNAL</b>	<b>BP 2019</b>
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	777 838,94	0,00	852 239,00		852 239,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 132 400,00	0,00	2 136 500,00		2 136 500,00
014	Atténuations de produits		0,00	255,00		255,00
65	Autres charges de gestion courante	542 700,00	0,00	530 565,71		530 565,71
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>3 452 938,94</b>	<b>0,00</b>	<b>3 519 559,71</b>		<b>3 519 559,71</b>
66	Charges financières	180 000,00	0,00	169 000,00		169 000,00
67	Charges exceptionnelles	18 500,00	0,00	6 000,00		6 000,00
022	Dépenses Imprévues ( fonctionnement )			30 000,00		30 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 651 438,94</b>	<b>0,00</b>	<b>3 724 559,71</b>		<b>3 724 559,71</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 292 857,70		1 720 557,49		1 720 557,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	98 154,50		140 576,00		140 576,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 390 821,20</b>		<b>1 861 743,49</b>		<b>1 861 743,49</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 042 260,14</b>	<b>0,00</b>	<b>5 586 303,20</b>		<b>5 586 303,20</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 586 303,20</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	50 300,00	0,00	29 250,98		29 250,98
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	451 558,00	0,00	484 300,00		484 300,00
73	Impôts et taxes	3 027 943,00	0,00	3 109 100,00		3 109 100,00
74	Dotations, subventions et participations	593 500,00	0,00	575 000,00		575 000,00
75	Autres produits de gestion courante	23 300,00	0,00	13 300,00		13 300,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>4 146 601,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 210 950,98</b>		<b>4 210 950,98</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 149 601,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 230 950,98</b>		<b>4 230 950,98</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	24 350,00		85 620,00		85 620,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>24 350,00</b>		<b>85 620,00</b>		<b>85 620,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 173 951,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 316 570,98</b>		<b>4 316 570,98</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 269 732,22</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 586 303,20</b>
--	---------------------

## LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - 35 - Budget COMMUNAL

BP 2019

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 674 843,87	423 590,08	3 278 188,00		3 701 778,08
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	1 674 843,87	423 590,08	3 278 188,00		3 701 778,08
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	395 000,00	0,00	400 000,00		400 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	52 918,06	0,00	180 248,97		180 248,97
020	Dépenses imprévues (investissement)			40 000,00		40 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	447 918,06	0,00	620 248,97		620 248,97
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	2 122 761,93	423 590,08	3 898 436,97		4 322 027,05
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	24 350,00		85 620,00		85 620,00
041	Opérations patrimoniales (4)	217 000,00		0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	241 350,00		85 620,00		85 620,00
	<b>TOTAL</b>	2 364 111,93	423 590,08	3 984 056,97		4 407 647,05

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

10 458,61

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****4 418 105,66**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 800,00	1 113,40	180 991,00		182 104,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	213 381,83	0,00	583 322,48		583 322,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	116 000,00		116 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	220 181,83	1 113,40	880 313,48		881 426,88
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1066)	55 000,00	0,00	78 000,00		78 000,00
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	181 693,87	0,00	432 935,29		432 935,29
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			1 164 000,00		1 164 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	236 693,87	0,00	1 674 935,29		1 674 935,29
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	456 875,70	1 113,40	2 555 248,77		2 556 362,17
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 292 656,70		1 720 867,49		1 720 867,49
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	95 164,60		140 876,00		140 876,00
041	Opérations patrimoniales (4)	217 000,00		0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	1 604 821,20		1 861 743,49		1 861 743,49
	<b>TOTAL</b>	2 064 696,90	1 113,40	4 416 992,26		4 418 105,66

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****4 418 105,66**

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'approuver**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2019 de la commune,
- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à la majorité 22 pour, 5 contre (Jean-Marc Guyon, Eric Lebrument, Catherine Huard, Gérard Letournel, Elisabeth Cormault).**

## 2019-17 Vote des taux d'imposition 2019

Rapporteur : Jean-François Giffard

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du Conseil Municipal du 4 février 2019,  
Considérant dans le cadre du budget primitif de l'année 2019, qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les recettes et ainsi définir les taux des taxes directes locales 2019.

Vu la commission Administration générale du 12 mars 2019,

Pour 2019, la Municipalité ne souhaite pas augmenter ses taux d'imposition.

Il vous est donc proposé d'adopter les taux d'imposition sur une base inchangée par rapport à 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **de fixer** les taux communaux d'imposition 2019 comme suit :

Nature	Taux proposés
Taxe d'habitation	19,79
Taxe sur le foncier bâti	21,97
Taxe sur le foncier non bâti	46,67

- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

## 2019-18 Renouvellement de la convention du dispositif SORTIR : avenant de reconduction de la convention avec l'APRAS pour une année

Rapporteur : Marie-Louise Le Galloudec

Pour mémoire, le dispositif SORTIR a été initié dans le cadre de la politique de la ville. C'est un outil d'animation du vivre ensemble, conçu pour rompre l'isolement et renforcer le lien social en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des publics qui en sont les plus éloignés.

L'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale gère, anime et coordonne le dispositif. Une convention ayant pour objectif d'offrir un cadre de coopération et d'interventions communes ou concertées a été mise en place. Elle fixe le cadre de la coopération, la méthodologie et le déroulé de l'expérimentation, les modalités financières et les engagements des différentes parties.

Pour 2018, dans l'attente du résultat final, la participation communale serait de l'ordre de 4 681 € et le budget prévisionnel 2019 établi par l'APRAS évalue notre participation à 4 700 €. Cette participation est versée par le CCAS de la Chapelle des Fougeretz.

Vu la commission Bien vivre, Affaires sociales, Intercommunalité du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **de renouveler** le principe de cet avenant pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer l'avenant de reconduction de la convention.

**Adopté à l'unanimité.**



## 2019-19 Tarifs des mini-camps et sorties

Rapporteur : Fabrice Certenais

Vu la Commission Enfance Jeunesse du 13 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'actualiser** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 les tarifs des mini-camps et des sorties comme suit :

Mini-camp Paddle, Kayak, Tir à l'arc à Jugon les Lacs		
Tranche	Proposition de tarif CAF/MSA	Proposition de tarif non CAF/MSA
1	74.00	95.60
2	97.00	118.60
3	126.00	147.60
4	148.00	169.60
5	163.00	184.60
6	204.00	225.60

Sortie Puy du Fou		
Tranche	Proposition de tarif CAF/MSA	Proposition de tarif non CAF/MSA
1	14.00	19.40
2	19.00	24.40
3	24.00	29.40
4	28.00	33.40
5	31.00	36.40
6	60.00	65.40

Mini-camp Poney 4 jours		
Tranche	Proposition de tarif CAF/MSA	Proposition de tarif non CAF/MSA
1	78.00	99.60
2	101.00	122.60
3	132.00	153.60
4	155.00	176.60
5	171.00	192.60
6	211.00	232.30

Rappel : les tranches

Quotient CAF	Tranche
De 0 à 450 €	1
De 451 à 800 €	2
De 801 à 1150 €	3
De 1151 à 1450 €	4
Supérieur à 1451 €	5
Hors Commune	6

**Adopté à la majorité 22 pour, 5 contre (Jean-Marc Guyon, Eric Lebrument, Catherine Huard, Gérard Letournel, Elisabeth Cormault).**

## 2019-20 Subvention au multi-accueil Calinou pour l'année 2019

Rapporteur : Fabrice Certenais

Conformément à la convention qui lie la Commune à l'association, il est proposé chaque année une subvention d'équilibre en fonctionnement au multi-accueil Calinou. Pour l'année 2019, le montant maximal s'élève à 78 832€. Conformément à l'article 6, de la convention précitée, la commune versera courant mai 40% de la subvention, soit 31 533 €. Il est rappelé qu'un premier acompte de la subvention 2019 de 30 000€, a été versé au cours du mois de mars et que le solde de la subvention 2019 sera versé en 2020 sur présentation des comptes de résultat de l'association.

Vu la Commission Enfance Jeunesse du 13 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'accorder** une subvention d'équilibre au multi-accueil Calinou pour l'année 2019 d'un montant maximal de 78 832€.

**Adopté à l'unanimité.**

## 2019-21 Subventions aux associations communales

Rapporteur : Alain Troufflard

Cette année, 41 associations ont déposé leur demande de subvention et ont été reçues par les élus référents.

Les mêmes critères d'attribution ont été reconduits, à savoir :

- 50 € minimum pour les associations qui demandent une subvention,

- 20 € par enfant Chapellois (- de 18 ans) adhérent de l'association,
- 40 € par jeune Chapellois (- de 25 ans) participant au Conseil d'administration.

Ont également été pris en compte lors des propositions de subventions :

- Les événements qui seront proposés aux Chapellois dans l'année,
- Les aides des services techniques pour l'organisation des manifestations,
- Les prestations en termes de prêt de salles...

Un tableau reprenant l'ensemble des propositions de subventions a été établi au vu de ces éléments :

Association	Proposé pour 2019
ACCA Chasse	280
ACSL tennis de table	450
ACSL Volley	150
Aide travail scolaire	250
AL Basket	1 900
AMCD	50
Bâtons dynamiques	100
Comité des Fêtes	2 000
Copains/Copines	300
Cyclo Club	350
Échappée des Fougeretz	100
Entente sportive Chap.	1 100
Équipage Matelon	100
Football Club	3 800
Gym tonique	1 400
Gym volontaire	200
Hand Ball	2 000
JUDO La Chapelle	2 800
Kalchreuth	1 850
Kapell théâtre	1 700
Tennis Club	2 700
Ty Time	850
UNC anciens combattants	500
Volant Chapellois BADMINTON	1 600
<b>TOTAL</b>	<b>26 530</b>

Vu la commission Sports-Culture-Communication du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'accorder** les subventions au titre de l'année 2019, conformément aux éléments définis ci-dessus.

**Adopté à la majorité 24 pour, 3 ne prennent pas part au vote (Jean-Marc Guyon, Aymeric Aourousseau, Alain Troufflard).**

#### **2019-22 Subvention 2019 à l'amicale du personnel communal**

**Rapporteur : Alain Troufflard**

L'Amicale du personnel communal a été créée pour fédérer les agents communaux autour de manifestations en dehors de leur temps de travail et comprenait 46 adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Afin de lui permettre de participer à divers événements familiaux, l'amicale du personnel communal sollicite une subvention de 2 000€, au titre de l'année 2019.

Vu la commission Sports-Culture-Communication du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'accorder** une subvention d'un montant de 2 000€ à l'Amicale du personnel communal au titre de l'année 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**2019-23 Avenant au règlement intérieur des médiathèques du Syrenor - charte des usages informatiques****Rapporteur : Alain Troufflard**

La médiathèque, service public communal souhaite permettre au public l'accès aux outils informatiques. Dans ce cadre, il est nécessaire de définir les droits et devoirs de chacun en matière d'usages informatiques à travers une charte. Cette charte, jointe à la présente délibération sera affichée dans les locaux de la médiathèque et complètera le règlement intérieur de la médiathèque.

Vu la commission Sports-Culture-Communication du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'adopter** la charte des usages informatiques,
- **d'ajouter** cette charte par voie d'avenant au règlement intérieur de la médiathèque.

**Adopté à l'unanimité.**

**2019-24 Désherbage****Rapporteur : Alain Troufflard**

Conformément à la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et la définition ainsi qui suit des critères et des modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque municipale :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu obsolète: les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins ou déjà présents sur le réseau ou peu empruntés : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés pour la vente lors d'une future braderie ou proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (écoles, associations) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

Vu la commission Sports-Culture-Communication du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **de procéder** à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et d'adopter la liste des 827 documents pour élimination :
  - 398 livres,
  - 255 exemplaires de périodiques,
  - 174 CD.

**Adopté à l'unanimité.**

**2019-25 Cession des délaissés d'espaces verts ZAC de la Besneraie****Rapporteur : Emile Lebret**

La commune est saisie d'une demande de riverains, résidants Courtil du Bezier, pour l'acquisition d'une bande d'espace vert, attenant à leur propriété.

Cette emprise foncière d'une surface d'environ 290 m<sup>2</sup> est à prélever de la parcelle cadastrale AC 363 d'une contenance de 394 m<sup>2</sup>.

Il est de l'intérêt de la commune de réduire l'espace public à entretenir lorsque l'occasion s'en présente sans que cette décision ne porte atteinte à un intérêt public.

La partie concernée de l'espace vert située en retrait et en surélévation du cheminement piéton existant ne comporte aucune plantation remarquable. Aussi, son déclassement et sa cession seront sans préjudice, d'autant que l'emprise foncière affectée au cheminement piéton sera conservée.



Il est proposé de valoriser ce foncier en le cédant au prix de 25 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des domaines en date du 15 février 2019. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs. Il est à noter que la surface exacte à céder sera définie par bornage contradictoire entre les parties.  
Vu la commission Aménagement du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **de constater** la désaffectation d'une partie de la parcelle AC 363 d'une surface d'environ 290 m<sup>2</sup> à compter de la présente délibération,
- **de se prononcer** favorablement sur le déclassement du domaine public de ladite emprise,
- **de céder** au profit des propriétaires respectifs des parcelles AC 102, AC 103, AC 104, AC 105, AC 106, AC 107, AC 108, AC 109, AC 132, l'emprise désaffectée et déclassée au prix de 25 € TTC le m<sup>2</sup>,
- **d'autoriser** M. le Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette cession.

**Adopté à la majorité : 22 pour, 4 contre (Gérard Letournel, Catherine Huard, Elisabeth Cormault, Jean-Marc Guyon), 1 abstention (Eric Lebrument).**

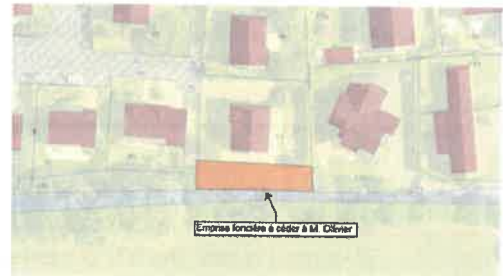
#### 2019-26 Cession des délaissés d'espaces verts Chêne Amoureux

Rapporteur : Emile Lebret

Dans le prolongement des cessions foncières présentées lors du Conseil Municipal du mois de novembre, la commune est saisie d'une demande des propriétaires de la parcelle AK 93 située au 47 du Chêne Amoureux, pour l'acquisition d'une bande d'espace vert, attenant à sa propriété. Cette emprise foncière d'une surface d'environ 160 m<sup>2</sup> est à prélever de la parcelle cadastrale AK 181 d'une contenance de 884 m<sup>2</sup>.

Il est de l'intérêt de la commune de réduire l'espace public à entretenir lorsque l'occasion s'en présente sans que cette décision ne porte atteinte à un intérêt public.

La partie concernée de l'espace vert en retrait du cheminement piéton ne comporte aucune plantation remarquable et ne peut être utilisée par la population de par sa configuration. Aussi, son déclassement et sa cession seront sans préjudice, d'autant que l'emprise foncière affectée au cheminement piéton sera conservée.



Il est proposé de valoriser ce foncier en le cédant au prix de 25 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des domaines en date du 25 mai 2018. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs.  
Vu la commission Aménagement du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **de constater** la désaffectation d'une partie de la parcelle AK 181 d'une surface d'environ 160 m<sup>2</sup> à compter de la présente délibération,
- **de se prononcer** favorablement sur le déclassement du domaine public de ladite emprise,
- **de céder** au profit des propriétaires de la parcelle AK 93 l'emprise désaffectée et déclassée au prix de 25 € TTC le m<sup>2</sup>,
- **d'autoriser** M. le Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette cession.

**Adopté à la majorité : 22 pour, 4 contre (Gérard Letournel, Catherine Huard, Elisabeth Cormault, Jean-Marc Guyon), 1 abstention (Eric Lebrument).**

L'ordre du jour épuisé, M le Maire lève la séance à 21h56.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
